



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Claude CHALVIN, Claire DOMELAND, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN.

Procurations : Christian RIZZARDI à Christian GUÉNÉ

Absentes excusées : Guy GENET

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : jeudi 10 avril 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	1
Votants :	12

Votes exprimés

Le Président du CCAS quitte la séance et ne prend pas part au vote

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

2025_11_DEL**Objet : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 (ERRD) – Budget Annexe de l'EHPAD « Clos Besson »**

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/2017 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médicosociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF),

VU l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modèles de documents mentionnés aux articles R.314-211/216/217/219/223/224/225/232/233/240/242 du CASF,

VU le CPOM signé en date du 30/12/2022,

CONSIDÉRANT les éléments présentés à l'ERRD 2024,

VU l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** L'ERRD 2024 de l'EHPAD ainsi que suit :

Compte de Résultat Prévisionnel

Total des charges	2 754 698,20
Total des produits	2 717 088,75
Résultat comptable prévisionnel	- 37 609,45

Tableau de passage des résultats à la Capacité d'Autofinancement (CAF)

Résultat comptable prévisionnel déficitaire	-37 609,45
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	+ 97 851,04
Quotes-parts des subventions	-1 545,00
Capacité d'autofinancement	58 696,59

Tableau de Financement Prévisionnel

Augmentation des capitaux propres (FCTVA)	6 731,99
Augmentation des dettes financières (Encaissement cautions résidents)	8 843,90
Capacité d'autofinancement	58 696,59
Total des ressources (A)	74 272,48

Remboursement des dettes (Remboursement cautions résidents)	
Immobilisations corporelles	
Total des emplois (B)	52 657,40

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 038-263810137-20250417-2025_11_DEL-DE



Variation du fonds de roulement

Apport au fonds de roulement (A-B)	21 615,08
---	------------------

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE(S) :

Maquette ERRD 2024

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.